

## Des causes à défendre (1ère partie)

### LES ARTS ET LA CULTURE

Pour soutenir la création, la production, la distribution, la promotion et la restauration d'œuvres artistiques et culturelles de toutes formes (musique, littérature, théâtre, cinéma, arts visuels, multimédia, etc.), on peut :

- s'engager à défendre les intérêts des créateurs, des exposants, des producteurs et de leurs différents publics;
- oeuvrer pour la conservation de notre patrimoine collectif, en reconnaissant, entre autres, la valeur des différentes facettes de notre histoire et « la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française\* ».

(\* Extrait du préambule de la Charte de la langue française du Québec [LRQ, chapitre C-11].)

### LA CONDITION FÉMININE

Pour contribuer à l'amélioration de la condition des femmes et encourager leur pleine participation au développement politique, économique, social et culturel de la société, on peut :

- leur proposer des lieux d'écoute, d'échange et d'entraide, ainsi que des services pour mieux les épauler et les encourager à prendre leur place.
- défendre l'une ou quelques-unes des causes qui composent les multiples visages de la condition féminine : la présence paritaire des femmes dans les différentes sphères du pouvoir, l'accès des femmes aux secteurs traditionnellement masculins, l'équité salariale, la lutte à la violence conjugale, au sexisme et à toute forme d'exclusion, le soutien aux femmes monoparentales, etc.

### LA DÉMOCRATIE ET LA CITOYENNETÉ

Pour assurer à tous et toutes le respect des droits civiques et démocratiques, pour permettre à chacun de prendre part aux décisions et actions qui ont un impact sur l'ensemble de la population et pour se donner la possibilité de contribuer à l'édification d'un projet de société, on peut :

- militer pour une cause politique précise, au sein d'un parti politique ou non : libertés individuelles, droit des minorités, place du Québec dans le Canada, justice sociale, valeurs traditionnelles, autonomie gouvernementale des Autochtones, droit à la différence, etc.;
- faire la promotion de l'éducation à la citoyenneté et de la participation démocratique, politique et citoyenne active;
- participer à des exercices de réflexion continue sur des enjeux concrets (tels l'évolution du mode de scrutin, les réformes des institutions démocratiques, le maintien de l'État de droit, la valorisation des expériences de gouvernance locale...), etc.

### LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Pour promouvoir le développement social et solidaire de sa communauté, on peut :

- s'engager dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion;
- défendre le droit au logement, en faisant notamment la promotion des habitations à loyers modiques et des logements sociaux;
- intervenir pour remédier à différents types de problèmes sociaux, dont la toxicomanie, les enjeux touchant la santé (soins à domicile, prévention

contre les maladies transmises sexuellement, aide aux personnes ayant un handicap...), l'extrême pauvreté (celle qui touche tout particulièrement les sans-abri), la sécurité alimentaire, etc.

### LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Pour promouvoir le développement de relations interculturelles harmonieuses au sein de notre communauté, on peut :

- participer à la création d'espaces de réflexion et de rencontres multiethniques et multiconfessionnelles;
- mettre sur pied des activités et des actions politiques portant sur des enjeux comme l'interculturalisme, le pluralisme et la lutte contre le racisme;
- faire la promotion de la diversité culturelle et de l'ouverture au reste du monde comme moyen de développement et d'enrichissement de sa communauté et de la société dans son ensemble.

### LES DROITS DE LA PERSONNE

Pour garantir à tous et toutes « la reconnaissance et l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge [...], la religion, les

convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap », etc.\*, il est possible d'agir :

- en offrant des services d'entraide ou des activités de formation;
- en faisant la promotion de l'égalité des chances et de l'accessibilité aux services publics;
- en dénonçant activement et publiquement les injustices.

(\* Article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec [LRQ, chapitre C-12].)

### L'ÉDUCATION

Pour défendre le droit de chacun à une éducation de qualité, on peut :

- militer pour la gratuité scolaire, dans l'instruction des enfants et des adolescents, ou pour une meilleure accessibilité aux études postsecondaires, collégiales et universitaires;
- encourager le raccrochage scolaire, l'alphabétisation et la formation continue;
- organiser des activités parascolaires, en complément ou en supplément des programmes de formation, ainsi que des services de rattrapage et d'aide aux devoirs.

Cette chronique t'a donné le goût d'en savoir un peu plus sur l'implication? Tu as besoin d'aide pour trouver un organisme dans lequel tu pourrais t'impliquer? Contacte:

Hélène Coulombe  
Agente de participation citoyenne  
Forum jeunesse Côte-Nord  
Tél. : (418) 589-2806  
Sans frais : 1 877 463-5781  
[helenecoulombe.fjcn@cqocable.ca](mailto:helenecoulombe.fjcn@cqocable.ca)  
[www.forumjeunessecotenord.org](http://www.forumjeunessecotenord.org)



Cette chronique a été extraite du Guide de l'engagement, Tant de façons de prendre\_sa\_place!, réalisé par le Forum jeunesse de l'île de Montréal.